Parlement européen

2014-2019



Commission des affaires juridiques Le Président

11.10.2018

M^{me} Danuta Hübner Présidente de la commission des affaires constitutionnelles ASP 12E157 Bruxelles

Objet: Avis de la commission des affaires juridiques concernant l'état du débat sur

l'avenir de l'Europe – 2018/2094 (INI)

Madame la présidente,

Avant la pause estivale, le rapporteur de la commission des affaires constitutionnelles, M. Ramón Jáuregui Atondo, a invité les commissions à se prononcer au sujet sur le rapport d'initiative non législative de la commission AFCO concernant l'état du débat sur l'avenir de l'Europe. Les coordinateurs de la commission des affaires juridiques ont donc décidé, au cours de leur réunion du 9 juillet 2018, d'émettre un avis sous forme de lettre, conformément à l'article 53 du règlement intérieur, en mettant strictement l'accent sur les compétences de notre commission. J'ai été nommé rapporteur pour avis.

En ma qualité de rapporteur pour avis, je tiens à exprimer mon accord avec la démarche adoptée dans le projet de rapport de la commission AFCO qui consiste à synthétiser les sujets à débattre concernant l'avenir ainsi qu'à orienter et à clarifier les voies de l'intégration européenne à la veille des élections de 2019. L'objectif de cet exercice n'est donc pas de décider des différentes options envisageables, mais plutôt de définir les problèmes, de décrire les défis à relever et de proposer les orientations que la politique européenne et les nouveaux représentants issus des prochaines élections devront aborder.

AL\1165518FR.docx PE628.659v01-00

Un échange de vues sur le dossier a eu lieu lors de la réunion de la commission JURI du 3 septembre 2018. À la suite de nouveaux échanges de vues entre les coordinateurs par procédure écrite, l'avis ci-après a été adopté en commission lors de la réunion du 10 octobre 2018, par 20 voix pour, 2 contre et 0 abstention¹.

La commission des affaires juridiques invite la commission des affaires constitutionnelles, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- 1. souligne que les questions relatives à la subsidiarité et à la proportionnalité doivent être clairement exposées aux citoyens afin de montrer que l'Union européenne travaille dans l'intérêt de tous et que les décisions sont prises au niveau le plus bas possible en y associant les citoyens; souligne en outre que les questions relatives à la subsidiarité et à la proportionnalité relèvent de la responsabilité commune de l'Union, de ses États membres et de toutes les institutions à tous les niveaux participant à la préparation et à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'Union; invite la Commission à présenter, comme annoncé dans son programme de travail pour 2018, la communication sur les possibilités de renforcer la subsidiarité, la proportionnalité et le «mieux légiférer» dans le fonctionnement quotidien de l'Union européenne;
- 2. souligne qu'une mise en œuvre et une application correctes du droit de l'Union sont essentielles pour la concrétisation des politiques de l'Union et pour favoriser la confiance mutuelle entre l'Union, les États membres et les citoyens;
- 3. souligne la nécessité d'accorder une attention particulière au droit administratif de l'Union, comme en témoigne sa résolution du 9 juin 2016 appelant à une administration ouverte, efficace et indépendante pour l'Union européenne², qui a été suivie d'une analyse d'impact de l'EPRS et d'une consultation publique;
- 4. souligne l'importance de la coopération au niveau interinstitutionnel, dans le respect des prérogatives de chaque institution inscrites dans les traités, qui s'est vu attribuer un nouveau cadre grâce à l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» du 13 avril 2016; souligne que la simplification est un exercice continu qui vise à faciliter la compréhension des processus et procédures au niveau de l'Union, afin de garantir que les points de vue de toutes les parties concernées soient pris en compte et, en fin de compte, de faciliter la participation des citoyens aux travaux de l'Union européenne;
- 5. souligne que les grands défis mondiaux d'aujourd'hui, tels que la numérisation, l'automatisation, la migration, le terrorisme et le changement climatique continueront à peser sur les systèmes judiciaires de l'Union européenne et des États membres; est convaincu que ces défis ne peuvent être relevés qu'au sein d'une Union européenne forte, grâce à des solutions innovantes qui doivent être trouvées pour poursuivre le

¹ Étaient présents au moment du vote final: Pavel Svoboda (président et rapporteur pour avis), Jean-Marie Cavada, Mady Delvaux, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (vice-présidents), Max Andersson, Joëlle Bergeron, Kostas Chrysogonos, Geoffroy Didier, Pascal Durand, Angel Dzhambazki, Rosa Estaràs Ferragut, Enrico Gasbarra, Sajjad Karim, Sylvia-Yvonne Kaufmann, Gilles Lebreton, António Marinho e Pinto, Angelika Niebler, Virginie Rozière, József Szájer, Axel Voss, Tiemo Wölken, Francis Zammit Dimech et Tadeusz Zwiefka.

² P8 TA(2016)0279

rapprochement des législations nationales, renforcer la coopération judiciaire, poursuivre la réforme de l'Union dans les limites des traités existants et continuer à surveiller l'application du droit de l'Union;

6. estime que toute politique future en matière de nouvelles technologies doit suivre des principes éthiques qui permettent de mettre l'accent sur les citoyens et sur leur vie.

Je suis convaincu que ce qui précède apportera une contribution utile au rapport rédigé par la commission des affaires constitutionnelles.

Veuillez agréer, Madame la présidente, l'expression de ma haute considération.

Pavel Svoboda